

Jean-Christophe CARREL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF IAE de Dijon

Hervé ELLUL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
Ingénieur ECAM
Diplômé de l'ESSEC
Expert de Justice agréé
Près la Cour d'Appel
de Lyon et la Cour
Administrative d'Appel
de Lyon

Christophe GABET
Commissaire aux comptes
MSTCF - Université
Jean Monnet

Mohamed KHALFAOUI
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
Toulouse Business School

ENTREPRENDRE POUR HUMANISER LA DEPENDANCE

(EHD)

Société Coopérative d'Intérêt Collectif sous forme Anonyme

à capital variable

Siège social : 69, chemin de Vassieux

69 300 Caluire et Cuire

R.C.S de Lyon 450 695 804

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31/12/2019

- **Versement d'un mécénat au profit du Fonds de Dotation Acteurs d'Humanité**
 - Avec le Fonds de Dotation Acteurs d'Humanité
 - Personne concernée : Bernard DEVERT et Marie-Odile Leparmentier, membres du conseil d'administration des 2 entités.
 - Nature et objet : convention par laquelle HED décide d'apporter une contribution exceptionnelle d'un montant de 230 000€ au Fonds de Dotation en faveur de l'accueil et de l'hébergement des personnes en situation de très grande fragilité.
 - Modalités : Au 31/12/2019, cette convention se traduit par une charge au compte de résultat de 230 000€.
 - Motifs justifiant de son intérêt pour la société : Partageant une même approche sur l'importance de la réinsertion sociale des personnes précarisées, la société EHD et le Fonds de Dotation Acteurs d'Humanité ont développé de nombreux partenariats dans l'exécution de leurs missions respectives.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-31 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Avance en compte courant à la SCIC BSCH**
 - Avec la SCIC BSCH (Bâtir et Construire en Humanité)
 - Personne concernée : Bernard DEVERT et Marie-Odile Leparmentier, membres du conseil d'administration des 2 entités.
 - Nature et objet : avance en compte courant à la société BSCH pour le paiement des factures liées au projet de réhabilitation de l'EHPAD Montplaisir La Plaine.

- Modalités : Au 31/12/2019 les comptes laisse apparaître une avance en compte courant de 7 558 782 €, rémunérée au taux de 1% par an jusqu'au remboursement de l'intégralité des avances réalisées.
- Motifs justifiant de son intérêt pour la société : par cette convention votre société apporte son concours financier (contre rémunération) et permet ainsi la réhabilitation - construction de l'EHPAD de Montplaisir La Plaine.

- **Convention de prêt au profit de l'Association LPA site de Saint Charles :**
 - Avec l'association LPA, actionnaire de votre société à + de 10 %
 - Personne concernée : Bernard DEVERT, Marie-Odile Leparmentier , membres du conseil d'administration des 2 sociétés.
 - Nature et objet : Prêt consenti à l'association LPA Saint Charles pour lui permettre de financer le rachat de lits au groupe Serenity afin de lui permettre d'exploiter son nouvel EHPAD situé à la Valbonne.
 - Modalités : votre société a consenti à l'association LPA Saint Charles une avance de trésorerie, sous forme de compte courant remboursable. Le solde de ce compte courant s'élève au 31 décembre 2019 à 1 525 000€.
 - Motifs justifiant de son intérêt pour la société : cette convention de trésorerie (contre rémunération) a permis à l'association LPA Saint Charles de bénéficier d'un financement relais lui permettant d'exploiter son nouvel EHPAD.

- **Accord de prêt rémunéré au profit de l'Association Loi 1901 La Providence**
 - Avec l'association Loi 1901 La Providence
 - Personne concernée : Bernard DEVERT, membre du conseil d'administration des 2 entités.
 - Nature et objet : prêt par EHD à La Providence servant à financer le surcoût de l'opération de réhabilitation - reconstruction de l'EHPAD La Providence, lié à la complexité des travaux.

- Modalités : votre société s'est engagée à prêter à La Providence 4 135 689€, au taux de 1% par an jusqu'au remboursement de l'intégralité du capital prêté.
 - Motifs justifiant de son intérêt pour la société : par cette convention votre société apporte son concours financier (contre rémunération) et permet ainsi la réhabilitation- construction de l'EHPAD dont le gestionnaire est l'association La Pierre Angulaire, membre du réseau EHD/ Fédération Habitat Humanisme.
-
- **Avance de trésorerie au profit de l'association Loi 1901 Bâtir et se Construire en Humanité :**
 - Personne concernée ; Bernard DEVERT, Président du conseil d'Administration de votre société.
 - Nature : avance en compte courant
 - Modalités : votre société a consenti à l'association BSCH une avance de trésorerie, sous forme de compte courant, faisant l'objet d'un placement par cette association. Ce compte courant est rémunéré à hauteur des produits financiers générés par ces placements et s'élève au 31 décembre 2019 à 2 580 844 € contre 2 576 715 € au 31 décembre 2018.

- **Avance de trésorerie à la SCI RESPUBLICA :**

- Personne concernée ; SCI RESPUBLICA, détenue à + de 10 % par votre société.
- Nature : avance en compte courant
- Modalité : votre société a consenti à la SCI RESPUBLICA une avance de trésorerie, sous forme de compte courant, pour permettre à cette SCI le financement d'opérations immobilières. Le solde de ce compte courant s'élève au 31 décembre 2019 à 718 843 € tout comme au 31 décembre 2018 et n'est pas rémunéré.

Fait à Villeurbanne, Le 13/06/2020

Le Commissaire aux Comptes

GROUPE ACTICONSEIL

Jean-Christophe CARREL

Associé



Christophe GABET

Responsable Technique

